

HémoInfo

Vous informer. Rester en contact.



Suivre la présence inattendue d'anti-D passif chez les donneurs

Dans le cadre de notre processus de sélection des donneurs, nous demandons aux donneuses si elles ont eu une grossesse au cours des six derniers mois et si elles ont reçu un produit sanguin dans le passé. Leur réponse à ces questions peut déterminer leur admissibilité au don de composants sanguins dans l'avenir. D'autre part, étant donné que la présence d'anti-D résultant de l'administration d'immunoglobulines Rh est considérée comme éphémère et non significative sur le plan clinique, il importe de savoir si un anti-D détecté chez ces donneuses est de nature passive ou immune.

Toutefois, il arrive que des donneuses répondent involontairement de façon erronée aux questions de présélection. Par exemple, certaines donneuses ne savent pas que l'immunoglobuline Rh est en fait un produit sanguin. Elles répondent donc par la négative à la question sur ce sujet, même si la Société canadienne du sang voit qu'elles en ont reçu. En ce qui concerne les femmes qui ont été enceintes, certaines d'entre elles qui ont fait un avortement spontané ne considèrent pas avoir eu une grossesse.

Les réponses à ces questions doivent être précises, car s'il y a présence d'un anti-D immun ou d'un anti-D passif qui n'est pas « reconnu » comme un anticorps passif, une donneuse pourrait se voir refuser de façon définitive la possibilité de donner du plasma, que celui-ci soit destiné au fractionnement ou à la transfusion. Autrement dit, nous ne pourrions jamais utiliser son plasma ou ses plaquettes. Il est donc primordial de faire la distinction, car le type d'anticorps présent a une incidence sur l'utilisation des dons.

Nous soupçonnons souvent un anti-D passif lorsque nous identifions de nouveaux anticorps anti-D chez de jeunes donneuses; ces anticorps sont généralement faiblement réactifs (2+ ou moins). Dans ces circonstances, les informations relatives à la donneuse sont envoyées à l'équipe de soins infirmiers de notre bureau médical, qui assure le suivi afin de déterminer si elle a eu un avortement spontané ou si elle a déjà reçu des immunoglobulines Rh. Il arrive souvent que ce soit le cas; nous savons alors qu'une erreur s'est produite à l'étape de la présélection.

Étant donné qu'il s'agit de donneuses et non de patientes, il n'est pas facile d'assurer un suivi auprès des médecins. D'ailleurs, nous ne communiquons pas avec les médecins sans en avoir discuté au préalable avec la donneuse. La Société canadienne du sang étudie la possibilité de modifier ses processus pour



**Société
canadienne
du sang**

SANG
PLASMA
CELLULES SOUCHES
ORGANES
ET TISSUS

Automne 2021

HémoInfo

Vous informer. Rester en contact.



éviter les erreurs dans l'avenir. Nous envisageons également de revoir le questionnaire pré-don afin d'aider les donneuses à mieux comprendre ces questions et à y répondre correctement.

Comment pouvez-vous nous aider? Nous espérons qu'en attirant l'attention sur ce problème, les processus de consentement et de notification des patients pourront être améliorés, notamment par l'ajout de l'information selon laquelle l'immunoglobuline Rh est un produit sanguin. Les réponses de nos donneuses au questionnaire pré-don pourraient alors être plus exactes.

Vous trouverez d'autres articles dans la section [HémoInfo](#) de notre site Web.



**Société
canadienne
du sang**

SANG
PLASMA
CELLULES SOUCHES
ORGANES
ET TISSUS

Automne 2021